



CTA du 18 octobre 2021

Compte rendu du SNALC

➤ **Présents :**

Administration : S. Bejean (Rectrice), C. Michel (directeur de Cabinet), A. Lopes (SG adjointe DRH), I. Chazal (SG), J. Vasseur (SG affaires générales et financières), C. François-Gallin (DASEN Aude), A. Falco (DASEN Lozère), P. Gallera (responsable DPATE), N. Masneuf (SG34), DSDEN 30...

OS : FSU, FO, SNALC, UNSA

➤ **Introduction de Mme la Rectrice :**

Hommage à Samuel Paty en EPLE, inauguration de la salle du rectorat... Mme la rectrice renouvelle les pensées de l'administration à l'attention des proches de notre collègue assassiné au nom de l'obscurantisme... elle réaffirme sa volonté d'accompagner chaque personnel, en particulier dans le cadre du carré régalien académique qui vise notamment toutes les formes de violence et de communautarisme.

Egalité femmes-hommes : c'est la semaine de l'égalité des sexes, et se tient aujourd'hui la journée des 282 référents établissements sur la question. Mme la Rectrice a présidé les travaux du groupe de travail national depuis le mois de Mars, le rapport est public et disponible depuis cet été sur le site du ministère. Il est repris par le ministre pour un plan d'action, sur l'orientation notamment.

➤ **Déclarations liminaires des OS et Réponses de la Rectrice :**

Les revalorisations qui seront présentées ce jour seront applicables sur la paie de novembre, Mme la rectrice remercie les services pour leur engagement à transformer ce souhait en réalité.

Investissements liés au Grenelle : 400 Millions en 2021, 700 Millions en 2022. Cela s'inscrit dans une politique des ressources humaines, qui veut aller vers une gestion plus individualisée et qualitative de l'accompagnement de chacun des personnels. Ces évolutions impliquent une montée en compétence des personnels de la filière administrative, ce qui constitue un atout pour leur parcours et leur carrière.

Il y a eu deux GT académiques pour préparer ce CTA. Plusieurs principes ont été retenus lors de ces GT. On peut estimer que cela n'est pas assez rapide mais un effort notable est fait en direction d'une convergence interministérielle (et avec l'académie de Toulouse) et d'une revalorisation des minimas.

➤ **Filière administrative :**

Un investissement national de 23 Millions d'euros est consacré par le ministère à cette revalorisation, qui intervient dans un plan général de glissement de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers la catégorie A.

D'un point de vue RH, ce sont environ 1600 personnels pour la DPATE (+ infirmiers et médecins) à gérer pour permettre la mise en paiement dès novembre.

Le dialogue social qui s'est tenu au ministère a abouti à de nouveaux montants planchers ministériels, avec une volonté de convergence académique.

Dans l'académie de Montpellier, l'administration a pris en compte de façon automatique le nouveau plancher ministériel, par corps et par groupe, en retirant la question du Grade. Cependant elle ne souhaite pas pénaliser et freiner l'évolution du parcours professionnel des personnels ; elle a donc décidé de reprendre ce qui se faisait dans l'académie de Toulouse en instaurant un forfait accompagnant les changements de grade.

Dans notre académie, nous avons réussi, dès 2021, à avoir un écart de 15% max entre logés et non logés, et ce n'est pas le cas dans toutes les académies.

Si des personnels sont au-dessus du plancher ministériel, il est bien évident que ces derniers garderont le bénéfice de leur plancher actuel, et auront également une revalorisation sur leur bulletin de salaire. L'administration garantit ainsi à l'ensemble des personnels de la filière Bi-ATSS une augmentation de minimum 3%. Pour ceux qui se situaient en dessous des nouveaux planchers ministériels ça sera plus, mais ceux qui se situaient au-dessus auront tout de même une augmentation de 3% minimum. Pour les personnels de catégorie C, ce minimum devra se traduire par une augmentation d'au moins 20 euros bruts mensuels.

En cas de changement de grade, nous avons établi des forfaits en cas de changement de grade :

- personnels de catégorie A → CN vers APAE : 1000 euros / APAE vers HC : 500 euros
- personnels de catégorie B → CN vers CS : 500 euros / CS vers CEX : 500 euros
- personnels de catégorie C → C1 vers C2 : 166 euros / C2 vers C3 : 166 euros

Comme indiqué dans sa déclaration, le SNALC regrette la régression qui consiste à ne plus prendre en compte les grades à l'intérieur de chaque corps : ce sont les agents les plus « experts » qui sont lésés, ou revalorisés au minimum.

Le SNALC fait remarquer que la valeur de l'inflation entre septembre 2020 et septembre 2021 est de 2,2%. Il ne reste donc en net qu'une augmentation de 0,8%... réponse de l'administration : c'est toujours mieux que rien.

Les OS demandent le montant global de l'enveloppe académique, information que l'administration refuse de communiquer à l'heure actuelle (chaque académie devant argumenter auprès du ministère pour essayer d'avoir une enveloppe finale un peu plus fournie que celle qui correspond à son simple poids en terme de personnels par rapport à l'enveloppe nationale de 23 millions).

- **POUR (UNSA)**
 - **ABST (FO, FSU, SNALC)**

➤ **Personnels infirmiers :**

Les OS remarquent que l'écart entre logés et non logés est de 30% chez les infirmiers, et s'interrogent sur cette différence avec les administratifs. L'administration indique qu'elle a cette année réduit l'écart de 15% même si aucune consigne ministérielle ne l'y obligeait.

Elles interrogent sur l'existence de forfaits pour les changements de grade ? L'administration en précise les montants : 500 euros vers la HC / 500 euros vers la CS.

Enfin, l'on remarque que les effectifs ne sont plus que de 272 infirmières en 2021 (soit quinze de moins depuis 2016) → alerte sur le recrutement des infirmiers éducation nationale dans notre académie.

- **POUR (UNSA)**
- **ABST (FO, FSU, SNALC)**

➤ Médecins scolaires et médecins Conseillers Techniques:

Nous constatons les efforts, mais c'est largement insuffisant pour l'attractivité. L'administration pense que cela dépend beaucoup du vivier, et ajoute qu'il s'agit de planchers (qui peuvent être dépassés en cas, par exemple, d'une arrivée depuis une académie où le plancher est plus élevé).

- **POUR (UNSA)**
- **ABS (FO, FSU, SNALC)**

➤ Personnels ITRF :

L'administration a fait le choix de monter à 3% minimum tout le monde et de ne pas augmenter davantage les ATRF, même si les OS l'avait demandé en GT.

10 ABSTENTIONS

➤ Questions diverses :

Obligation vaccinale : les personnels concernés ont reçu un courrier pour les informer de l'attestation obligatoire à transmettre, puis courrier de rappel, puis Mme la DRH a reçu les personnels n'ayant pas renvoyé le document avant la date du 15 Octobre. Cela concerne très peu de personnels (y compris CNS et CIO), et l'administration ne souhaite pas suspendre les derniers signataires sans les avoir reçus pour tenter de trouver une solution (télétravail, changement temporaire de poste...) L'administration se laisse jusqu'au 15 novembre pour régler l'ensemble des situations, pour l'instant, pas de suspension dans notre académie.